

Le 29 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un cas autochtone de dengue dans les Pyrénées-Orientales

Un cas autochtone de dengue (personne n'ayant pas voyagé) a été confirmé par le Centre national de référence des arbovirus. Cette personne est domiciliée à Perpignan. Des mesures de prévention sont en cours de mise en œuvre par l'opérateur de démoustication mandaté par l'ARS Occitanie (la société Altopictus) dans le quartier concerné - secteur de l'avenue de Grande Bretagne et du parc La Pépinière à proximité de l'Hôtel de police.

L'état de santé de la personne n'inspire pas d'inquiétude. Les riverains concernés vont être sollicités par des enquêteurs de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et Santé publique France lors d'une enquête en porte à porte et recevoir une note, remise en mains propres si présents, les appelant à se signaler auprès de l'ARS Occitanie s'ils ont présenté, depuis début mai, les symptômes suivants :

- une fièvre élevée (>38,5°C) d'apparition brutale
- associée à au moins un autre signe clinique tel que des maux de têtes, des douleurs musculaires ou articulaires ou lombaires
- et en l'absence de toux, écoulement nasal, maux de gorge, difficultés respiratoires ou plaies infectées
- en l'absence d'autre diagnostic établi.

Des informations générales complémentaires sont disponibles sur le site internet de l'ARS Occitanie <https://www.occitanie.ars.sante.fr/moustique-tigre-3> à propos du déroulement de ce type d'interventions et traitements.

POUR EN SAVOIR PLUS

1. **La dengue** est une maladie généralement bénigne dont les symptômes, proches de ceux de la grippe (forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête importants), peuvent être temporairement invalidants. Cette maladie se transmet de personne à personne par l'intermédiaire de la piqûre d'un moustique tigre (*Aedes albopictus*) préalablement infecté par le virus.
2. **Un cas est dit « autochtone »** quand une personne contracte la maladie sans avoir voyagé dans une zone où le virus circule dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes.
3. Conseils pratiques pour **limiter la prolifération des moustiques chez soi !**

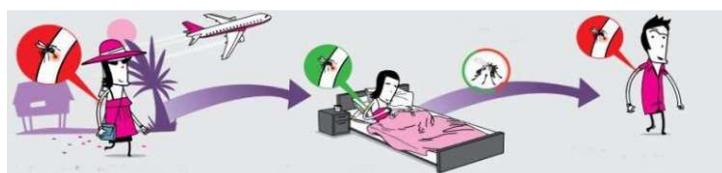
Le moustique qui vous pique bien souvent ne vole pas à plus de 150m de son lieu d'apparition. Les bons réflexes sont donc des gestes de proximité :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts... Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer ou remplir de sable les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.
- Couvrir les petites piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (javel, galet de chlore, etc.).
- Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes : débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage), entretenir votre jardin.

Comment le moustique tigre peut devenir « vecteur » de maladies ?

Une personne voyageant dans un pays où la dengue, le chikungunya ou le Zika sont présents développe une de ces maladies en se faisant piquer par un moustique porteur d'un de ces virus, puis revient dans son pays de résidence.

C'est ce qu'on appelle **un cas importé**.



De retour en France métropolitaine dans une zone où le moustique tigre est présent, cette personne malade se fait piquer par un moustique tigre sain qui se fait alors infecter par un de ces virus. Après un cycle de multiplication interne, ce moustique peut, après quelques jours transmettre les virus à une autre personne saine en la piquant.

C'est ce qu'on appelle **un cas autochtone**